



Contrat oral sans avoir reçu de dossier et sans donner de rib

Par **Will F**, le **19/01/2018** à **08:02**

Bonjour. J'ai souscrit à une assurance dommages corporels par téléphone en demandant à l'assureur de m'envoyer le contrat par courrier mais je ne l'ai jamais reçu. Je voudrais résilier ce contrat mais je ne sais pas comment faire sachant que je n'ai pas de numéro client et savoir pourquoi ma banque a autorisé les prélèvements sans accord de ma part. L'assurance en question est une filiale d'une autre assurance qui est mon assurance voiture. J'aimerais connaître mes droits s'il vous plaît ?
Je vous en remercie d'avance
Cordialement

Par **morobar**, le **19/01/2018** à **09:58**

Bonjour,
La banque n'a pas besoin de votre autorisation, puisque votre accord de prélèvement porte sur les sommes présentées par le bénéficiaire et non sur le détail des contrats.
Ce qui signifie que l'opposition portera sur tous les prélèvements présentés par l'assureur, au risque de remise en cause de votre assurance "voiture".
Mieux vaut donc le contacter et renouveler votre demande de contrat et de police (risques garantis et exclusions), ce qui est un minimum.

Par **Will F**, le **19/01/2018** à **10:15**

Merci pour cette réponse rapide mais si je comprend bien ils peuvent résilier mon contrat d'assurance voiture?

Par **Will F**, le **19/01/2018 à 10:22**

Je suis obligé de résilier ce contrat car j'ai eu un accident au travail et je n'ai aucun droit dans 3 mois je n'aurais plus aucun revenu même pas le rsa

Par **morobar**, le **19/01/2018 à 10:25**

Non vous comprenez mal.

Si vous bloquez les prélèvements concernant le seul nouveau contrat, en réalité la banque va bloquer tous les prélèvements, y compris celui concernant l'assurance voiture.

L'autorisation de prélèvement concerne un créancier et non un contrat particulier de ce créancier.

De sorte que les prélèvements pour la voiture vont aussi être bloqués, ce qui conduira à la résiliation pour défaut de paiement.

Il faut donc contacter votre assureur aussitôt.

Par **Will F**, le **19/01/2018 à 10:30**

Merci beaucoup
Cordialement